



1995 la Commission paritaire Canada-États-Unis sur les grains. Le Canada considère que ses exportations vers les États-Unis continuent d'être traitées de façon équitable et qu'il n'a pas intérêt à participer à un arrangement quelconque qui limiterait ces exportations.

Le programme américain de promotion des exportations (Export Enhancement Program, ou EEP), qui existe depuis mai 1985, est autorisé en vertu de la loi de 1996 sur l'amélioration et la réforme du secteur agricole (*Federal Agricultural Improvement and Reform Act, aussi connue sous le nom de Farm Bill*). Le département de l'agriculture peut subventionner une gamme d'exportations agricoles (principalement les grains et les oléagineux) à destination de marchés déterminés. Au début, on justifiait l'EEP par la nécessité de protéger la part de marché des États-Unis contre les produits subventionnés par la Communauté européenne, mais on a par la suite élargi la cible. Ces mesures se sont traduites par une réduction très sensible de l'ensemble des prix mondiaux et par une baisse des rendements des producteurs canadiens. Devant le renouvellement de vigueur des prix internationaux, le gouvernement américain a suspendu le recours à l'EEP pour les grains en juillet 1995, mais il a depuis subi de fortes pressions en faveur du retour des subventions. Le Canada a fait savoir aux États-Unis que toute réactivation de l'EEP aurait pour effet de faire monter les prix sur le marché américain, si bien que ce dernier serait encore plus attirant pour les producteurs céréaliers canadiens, ce qui intensifierait les préoccupations des Américains au sujet des importations en provenance du Canada.

### **Complets en laine**

Les producteurs américains de vêtements en laine pour hommes continuent d'exercer des pressions sur le Congrès et sur l'administration pour obtenir des réductions des quantités de complets, manteaux de sport et pantalons en laine qui entrent aux États-Unis en bénéficiant des droits de douane prévus selon le niveau de préférence tarifaire de l'ALENA qui s'applique aux vêtements en laine. Le Canada continuera de s'opposer à toute législation ou autre initiative des États-Unis visant à réduire nos exportations. Il est à prévoir que les pressions des États-Unis se poursuivront en 1998, mais le Canada continuera de défendre l'accès accordé à ces produits dans le cadre de l'ALENA.

## **SURVEILLANCE DES DÉVELOPPEMENTS QUI AFFECTENT LES INTÉRÊTS DU CANADA**

### ***Pouvoir de négociation accélérée***

Le pouvoir de négociation accélérée (*fast track*) est un mandat accordé au gouvernement américain selon lequel le Congrès approuve ou désapprouve, sans modification, les accords de libéralisation du commerce. En novembre 1997, le Congrès a reporté son vote à la demande du président lorsqu'il est devenu évident que le projet de loi proposé par l'administration ne disposait pas d'un soutien suffisant pour être adopté. Bien que l'administration ait pris l'engagement de revenir sur la question, aucun délai n'a été fixé. Le Canada suivra avec attention le débat lorsqu'il reprendra, afin de veiller à ce que les intérêts du Canada ne soient pas défavorisés.

## **AUTRES DOSSIERS**

### ***Enquête du General Accounting Office***

En septembre 1997, à la demande du sénateur américain Dorgan (démocrate du Dakota du Nord), le General Accounting Office (GAO) a procédé à un examen des importations américaines de blé canadien. En décembre 1997, les représentants du GAO se rendaient à Ottawa et à Winnipeg pour rencontrer le gouvernement canadien et des représentants de l'industrie du blé. La publication de son rapport devrait avoir lieu en septembre 1998. Le Canada continuera de collaborer étroitement avec le GAO et de suivre l'enquête avec attention.

### ***Procédures douanières et administratives***

À la suite de la visite du premier ministre à Washington en 1997, le Canada et les États-Unis ont poursuivi plusieurs initiatives pour accélérer le franchissement de la frontière par voie terrestre, ferroviaire et maritime, de même que le prédédouanement des passagers en transit dans les aéroports canadiens. Pour tirer pleinement parti du libre-échange, le Canada et les États-Unis sont en train de créer une frontière « intelligente » qui facilite le commerce et le tourisme, tout en excluant les produits et les services illicites, en faisant appel à la haute technologie pour rationaliser les procédés et en se dotant des infrastructures nécessaires. Les deux pays ont entrepris de développer davantage le traitement électronique